



Droit de successions

Par **Boudet**, le **19/05/2019** à **15:39**

Bonjour, ma mère marié est décédé 2mois avant son mari, il n y avait pas de contrat de mariage, nous souhaitons avec mes frères et soeurs revendre ce bien mais ma mère étant décédé avant mon beau père lui a donc laisser au dernier des vivants cette héritage. Mon beau père n'avait pas d'enfants et avec sa famille,il n était plus en contact. Nous avons vu un notaire qui nous dit ne pouvoir rien faire, pouvons nous saisir le tribunal ?? Bientôt 3 ans que ma mère et mon beau père sont décédé, la famille de mon beau père ne veulent rien entendre. Quelles recours nous avons ?? Cordialement